



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 30 juin 2021

OBJET :

DE-21-06-1-04) COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET ANNEXE DES
SPECTACLES VIVANTS

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi trente juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 17 juin 2021 conformément au Code général des
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GIRARD, Conseiller
Municipal.

Présents : Mme LIBERT-ALBANDEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,
Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M.
TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M.
MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme
POLLARD, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M.
MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON,
Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ,
M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme
BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : Mme GAUVAIN (pouvoir à M. LEBEAU), Mme ALBERT (pouvoir à
M. LEROY), M. LAFON (pouvoir à M. BEAUFRÈRE).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L. 1612-12 et suivants

Vu l'instruction comptable M4 applicable aux communes au 1er janvier 2020 ;

Vu le budget primitif 2020 ;

Considérant qu'il appartient à la ville de procéder au vote du compte administratif 2020 avant le 30 juin 2021 ;

Considérant que le compte administratif pour l'exercice 2020 du budget annexe des spectacles vivants fait apparaître, restes à réaliser inclus, un excédent d'exploitation de 80 199,72 € ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 21 juin 2021,

D É L I B È R E

à la majorité (6 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, - 1 ne prends pas part au vote : Mme LIBERT-ALBANEL,,),

ARTICLE I : Le compte administratif concernant le budget annexe des spectacles vivants pour l'exercice 2020, annexé à la présente délibération, est approuvé.

ARTICLE II : L'excédent de la section de fonctionnement du budget annexe des spectacles vivants soit 80 199,72 €, est affecté au poste 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé